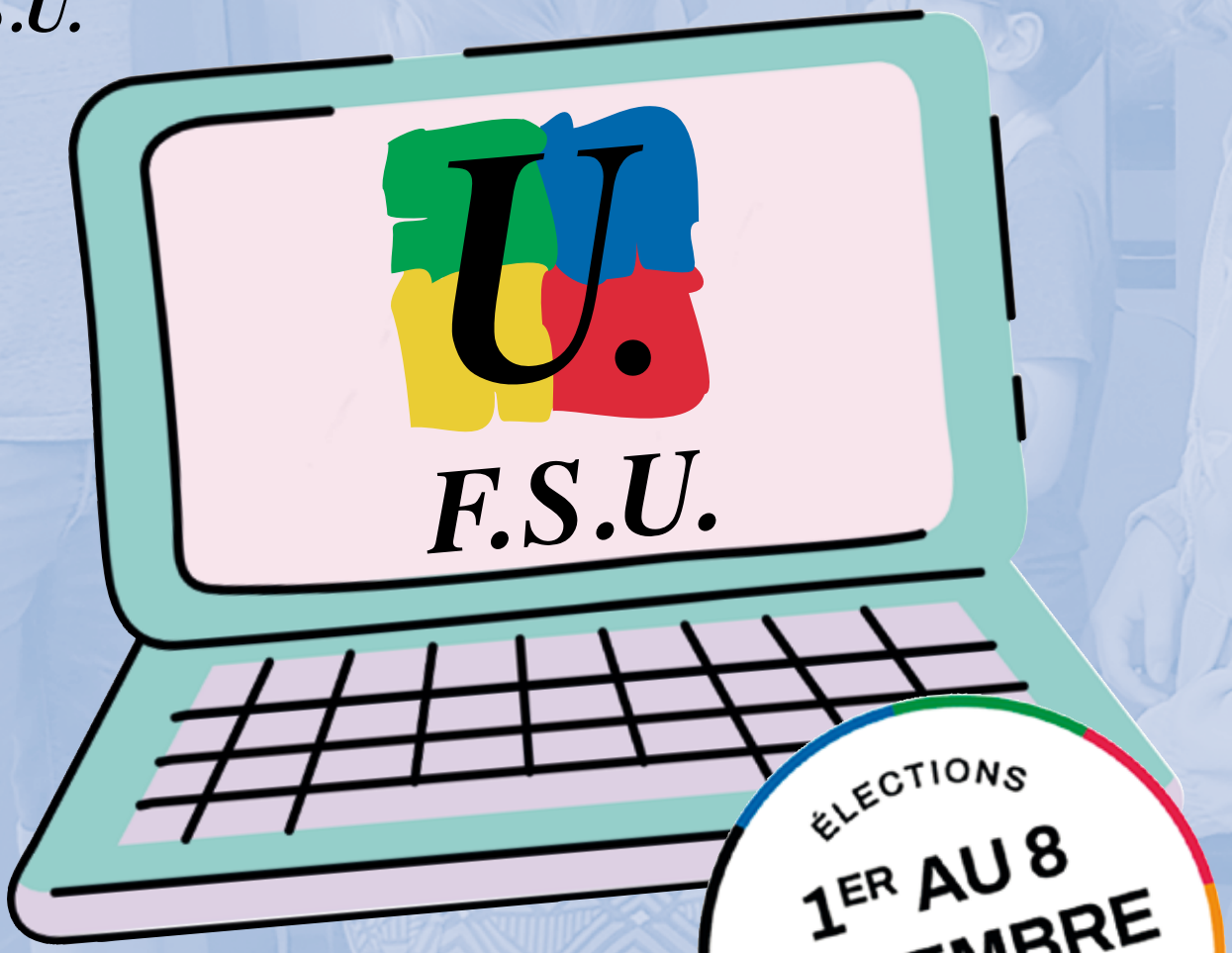
Bulletin syndical

Novembre-décembre 2022
N° 387

snes

Académie de Toulouse

U.
F.S.U.



ÉLECTIONS
1ER AU 8
DÉCEMBRE
2022
PROFESSIONNELLES

VOTER, C'EST AGIR !

Demi-journée « Avenir », réforme de la voie professionnelle

L'horizon de l'émancipation qui se bouche…

Le 26 octobre, à l'occasion d'une intervention télévisée en mode service après-vente politique et retape idéologique, le président Macron réaffirmait dans une insistance rappelant le « there is no alternative » thatchérien : « On n'a pas d'autre choix que de travailler davantage ». Particulièrement significative, cette affirmation était énoncée dans le cadre d'un discours qui venait agglomérer, dans un indigeste minestrone libéral toutes les « grandes » réformes récentes, toutes largement contestées : développement forcé de l'apprentissage, casse du lycée professionnel, réformes régressives de l'assurance-chômage et des retraites.

C'est bien à l'aune de ce point de vue qu'il faut analyser aujourd'hui la réforme de la voie professionnelle, une réforme moins portée par des enjeux éducatifs que par des enjeux économiques. En réalité, cela fait un moment que les choses sont dites, par exemple à travers les objectifs de la demi-journée « Avenir ». En effet, au prétexte de travailler l'orientation dès la Cinquième, le dispositif « Avenir » oriente justement la démarche d'« orientation » en la réduisant à la seule question de la découverte des métiers et de la mise en avant des secteurs pourvoyeurs d'emplois et en tension : quid des enjeux psychologiques ? quid des biais sociaux ? quid de la vocation d'émancipation de l'éducation ? Le discours du président-candidat était de fait sans grande ambiguïté sur la fonction de ce dispositif déjà annoncé dans son programme qu'il commentait lors d'une visite de campagne en ces termes : « On a besoin de faire mieux connaître ces métiers. Donc alternance, apprentissage et orientation dès la 5e pour faire connaître ces métiers ».

Nombre de secteurs professionnels se retrouvent dans cette démarche qui vient valider l'entrisme dans les collèges des acteurs économiques : mais point de philanthropie éducative de la part de ces derniers ; il ne s'agit ni plus ni moins que de séduire et détourner les jeunes de la formation initiale sous statut scolaire pour une sortie précoce vers l'apprentissage ou plus directement vers d'un monde professionnel qui ne formera que dans son intérêt propre.

Les principes de la réforme de la voie professionnelle ne sont qu'une déclinaison de cette vision : diminution de la formation générale permettant la poursuite d'étude, augmentation des périodes de stage externalisant pour une partie grandissante la formation technique et professionnelle, logique adéquationniste conditionnant l'offre de formation aux besoins économiques du territoire.

L'apprentissage a servi en partie à diminuer les chiffres du chômage et à fournir une main-d'œuvre bon marché, voilà désormais que le lycée professionnel prendrait la même voie, celle qui consiste à mettre de plus en plus à disposition des intérêts économiques une jeunesse aiguillée très précocement au collège. Quand on sait combien joue le déterminisme social, mais aussi géographique, on ne doute pas que c'est un mécanisme de tri social qui se trouve renforcé… et institutionnalisé.

Sylvain Lagarde
Secrétaire académique

Baccalauréat

Des réponses à côté de la date… !

Changement de ministre, mais entêtement coupable et mal camouflé par une communication illusionniste sur le bac autour des aménagements : pour le baccalauréat, les annonces récentes sont ainsi de l'ordre du « on vous annonce qu'on va changer… en ne changeant rien ! ». Ou comment pasticher le « je vous ai compris » en « je vous ai entendus… mais bon, on ne va pas changer quand même… ».

En s'arc-boutant sur une passation en mars, le ministre – ou ceux qui parlent à travers lui… - avalise la mise sous tension pédagogique des enseignant.e.s (mais aussi des élèves !) en confirmant un calendrier intenable. Et ce ne sont pas les pseudo-aménagements officialisés qui vont changer la donne. Car à y regarder de près ces aménagements n'ont rien de l'adaptation salvatrice : les limitations reprennent pour l'essentiel ce qui était déjà en place l'année dernière, mais dans un temps imparti plus contracté, ce qui éloigne ces aménagements de la notion d'allègements.

Au-delà des difficultés à traiter correctement les programmes, c'est une conception problématique des programmes qui s'exprime, celle de programmes à priorité variable : en renvoyant des pans de programmes hors du périmètre des épreuves mais aussi du contrôle continu s'instaure le principe d'un traitement différencié et d'une construction des savoirs plus ou moins solide selon le moment où les notions sont abordées, mais aussi suivant la motivation des élèves dans une fin d'année toujours délicate à gérer.

Verdict : du non-sens et de l'inconséquence pédagogique… et toujours ce même mépris pour les enseignant·es pour qui le progrès serait de découvrir des modifications de leur programme un mois après la rentrée !

Sylvain Lagarde
Secteur lycée



Nous n'oublions toujours pas…



Mobilisation contre la réforme du lycée professionnel, Castres, le 18 octobre 2022.



Mobilisation interprofessionnelle, Cahors, le 18 octobre 2022.



Mobilisation interprofessionnelle, Toulouse, le 29 septembre 2022.

Sommaire

p.2 **Actualité**

p.5 **Vie professionnelle**

p. 6 **Dossier spécial Élections professionnelles**

Ont participé à la rédaction de ce dossier: Aurélien Borot, David Cluzel, Blanche Duffaux, Emmanuelle Faradoni, Carole Garnier-Roussilhe, Sylvain Lagarde, Jérôme Launet, Pierre Priouret, Valérie Ramond, Carine Rios, Perrine Simonutti et Hélène Tressens.

Ce bulletin n° 387 vient accompagné d'un supplément académique Elections professionnelles, d'un supplément départemental Elections professionnelles et d'un supplément AESH.

Aux urnes !

Chacun sait la charge de travail des équipes éducatives à chaque début décembre, il n'est pas la peine de la rappeler. Et pourtant, cette période va imposer de chacune et chacun d'entre nous un effort supplémentaire.

Si petit qu'il serait facile de l'oublier ou de le remettre au lendemain.

Si rapide qu'il serait aisé d'en oublier la portée.

Du 1er au 8 décembre, nous sommes, toutes et tous, invités à participer aux élections professionnelles. Ne nous laissons pas déposséder de cette occasion unique de faire entendre notre voix : le résultat d'une élection professionnelle est toujours regardé avec le plus grand soin.

La participation d'abord, parce qu'elle signe la volonté de la profession de se faire entendre. En la matière, les 4 années qui viennent de s'écouler ne peuvent qu'inciter à la réaction collective. Parce que nous avons beaucoup à exprimer : salaires, conditions de travail, nécessité de protection, de contre-pouvoirs face à une administration plus omnipotente que jamais. Parce que nous nous sommes mobilisés régulièrement les derniers mois, à chaque fois sacrifiant une part de salaire ou un peu de temps libre : le vote, lui est gratuit, et ne pas en profiter serait laisser passer une occasion rare.

Le choix que vous ferez de nos représentant.es, ensuite. Ce n'est pas rien, car ce sont elles et eux qui porteront votre parole devant le Recteur, les DASEN, les médias, etc.

Si chacune et chacun est bien entendu libre, il faut tout de même attirer l'attention sur la visibilité de leur parole, sur leur capacité à faire bouger les lignes, à peser sur les représentations que le grand public comme nos autorités ont de notre quotidien professionnel.

Si cela ne suffit pas toujours à engranger des victoires, c'est un préalable décisif.

En la matière, qui peut soutenir que le Snes et la FSU sont, ces 4 dernières années, restés en retrait ? Qui peut douter de la sincérité et de l'ampleur de l'engagement dont leurs militant.es ont fait preuve au cours du dernier mandat ? A contrario, qui peut croire à des promesses que le passé n'a jamais concrétisées ?

C'est cela qui, tout bien pesé, doit nous conduire à arracher, début décembre, quelques minutes à notre quotidien professionnel.

Du 1er au 8 décembre, **votons massivement pour la FSU !**

Pierre Priouret
Secrétaire général Snes-FSU Toulouse

Bulletin syndical snes Académie de Toulouse
U. F.S.U.
N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 2777-9904
Journal édité par le Snes :
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@Snes.edu
Directeur de Publication : Sylvain Lagarde
Rédactrice en chef : Carine Rios
Rédactrice adjointe : Perrine Simonutti
IMPRIM'VERT
Novembre-décembre 2022 - n° 387
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12

Conseil National de la Refondation

Manœuvre grossière et dangereuse

Au prétexte de libérer les initiatives de terrain, E. Macron lance dans notre ministère la déclinaison du Conseil National de la Refondation, moyen de contourner des institutions dont il est pourtant constitutionnellement le garant. Alors qu'il existe un Parlement et un CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental), des organisations syndicales représentatives pour faire fonctionner notre démocratie, il refuse les débats dans ces cadres, dès lors que leurs orientations ne sont pas les siennes…

Le sigle retenu (CNR) est un détournement scandaleux. Mais il donne l'objectif : refonder l'action publique – évidemment sur d'autres bases que celles du Conseil National de la Résistance, le vrai, celui qui regroupait, lui, plus que quelques forces politiques partisanes isolées – pour en finir avec les objectifs d'égalité, de justice sociale et d'émancipation.

La déclinaison mise en œuvre au sein de notre ministère vise tout le contraire : il s'agit de valoriser des initiatives locales, concurrentes, hors des cadres communs ; d'inventer les moyens de se passer de financements pérennes suffisants et d'entrer dans une contractualisation ponctuelle, qui sera sans lendemains ; d'entrer dans une logique de services aux usagers, quand tout ce qui produit du commun est par ailleurs violemment malmené par les restrictions budgétaires – notre ministère continuera ainsi de supprimer des postes dans le Second degré à la rentrée quand la hausse démographique s'y poursuit.

La mission assignée à l'École ne se résume pas en un règlement d'une somme de situations personnelles ou locales, même s'il faut les prendre en compte, mais ambitionne la construction d'une culture et d'un horizon communs. Le projet présidentiel est d'en finir avec cette ambition, pour favoriser un fonctionnement au local et la mise en concurrence, à coûts réduits. En écartant, cela va sans dire, la question des moyens humains, pourtant au cœur des enjeux : recruter des professeurs, CPE, PsyEN formé.es, des AED, des AESH, en nombre suffisant, ce n'est certes pas de l'innovation pédagogique. Mais c'est pourtant un investissement aujourd'hui absolument nécessaire.

Il ne faut avoir aucun doute sur la spontanéité de ces pseudo-concertations, quand la DGESCO produit les cadres formels des échanges comme des retours, et oriente certaines « bonnes réponses », en offrant l'opportunité d'une intrusion plus grande de certains acteurs : collectivités territoriales comme EdTech, pour ne citer qu'eux, dont les apports à la construction désintéressée d'une culture commune cadrée nationalement, gratuite et publique sont très discutables.

Pierre Priouret
Secrétaire général

Ariège

« Une école, un club »… mais payant !

A Seix, le collège Jules Palmade est menacé par une lente érosion de la population scolaire. Pour recruter des élèves, le principal a imaginé de déplacer toutes les heures d'étude sur le mardi après-midi et d'en faire une sorte d'après-midi banalisé pour pratiquer des activités sportives. Bonne idée pourrait-on se dire, sauf que les activités sportives en question sont payantes, et de la poche des familles ! Cette organisation s'inscrit dans le dispositif prévu dans le Bulletin Officiel de janvier 2022 sous le nom « une école, un club ». Ce dispositif prévoit des partenariats publics-privés, sur le temps scolaire sur la base du volontariat des écoles et des clubs afin de faire la promotion active des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Il va sans dire que toutes les familles ne peuvent offrir à leurs enfants le club de ski ou de snow-board, et qu'une vingtaine d'enfants reste sans activité une demi-journée par semaine.

En plus de cette rupture d'égalité entre les familles sur ce qui est malgré tout du temps scolaire, cette organisation contraint fortement les emplois du temps en surchargeant les autres jours de la semaine.

La section départementale du Snes-FSU, si elle n'est pas contre le principe de créer des sections sportives à la montagne, s'adressera à l'Inspecteur d'Académie pour lui demander de mettre fin à ce dispositif payant et de le transformer en temps d'activité sportive ou culturelle, gratuite et obligatoire, encadré par des professeurs de l'éducation nationale.

De plus, ce transfert du public vers le privé, par les temps de restrictions budgétaires que nous connaissons, nous semble être une dangereuse expérimentation et un mauvais signal pour nos collègues d'EPS… pour commencer ?

Laurent Murati
Secrétaire départemental Snes 09

Brève…

Au collège Michelet de Toulouse, fin septembre, il manquait 9 ETP d'AESH. Les conséquences de cette situation étaient dramatiques, sur les 29 élèves notifiés par la MDPH, 15 n'avaient aucun accompagnement et tous les élèves qui avaient une notification individualisée voyaient en fait leur AESH mutualisé.e avec 1 ou 2 autres enfants. Alors les enseignant.es et les AESH, avec la section syndicale du Snes-FSU du collège, se sont mobilisé.es. Courriers et audience se sont succédés, mais le discours bureaucratique ne tenant pas compte de la réalité du terrain ne nous a pas convaincus. Nous avons reçu les médias devant le collège pour leur expliquer la situation. A l'issue de cette mobilisation, nous avons eu 4 AESH supplémentaires, ce qui est loin d'être suffisant mais qui prouve quand même que la mobilisation permet des avancées.

Cécile Esquerré-Montagnini,
S1 du collège Michelet

Mutations

L'importance de se faire accompagner et conseiller

Le Snes-FSU, par sa longue expérience et sa connaissance approfondie des règles de mutations et des mécanismes d'affectation, a une expertise reconnue, y compris par l'administration, dans le fonctionnement des mutations. Les militant.es du Snes-FSU vous accompagnent et vous conseillent ainsi depuis des années pour calculer votre barème et faire vos vœux à l'Inter comme à l'Intra. De nombreux.ses collègues conseillé.es par le Snes-FSU voient ainsi chaque année leurs barèmes corrigés et leurs vœux réordonnés afin d'optimiser leurs « chances » de mutation. Au-delà de cet accompagnement individuel, le Snes-FSU mène un travail de fond pour améliorer le fonctionnement du mouvement : ses militant.es interviennent donc systématiquement auprès de l'administration en amont pour obtenir des règles de fonctionnement plus justes pour toutes et tous et elles et ils le font régulièrement à tous les échelons pour que ces mêmes règles soient respectées.

Un mouvement toujours dégradé

Pourtant, cette année encore, vous avez été nombreux.ses à être déçu.es par votre résultat et pour cause : le nombre de postes offerts au mouvement dans notre académie n'a jamais été aussi bas depuis 2011, malgré des besoins évidents ! Le choix d'augmenter les heures supplémentaires en lieu et place de véritables postes bloque le mouvement et augmente la charge de travail de toutes et tous ! De plus, le Ministère a fait le choix de « gérer la pénurie » au lieu de rendre nos métiers plus attractifs et ce sont, après le mouvement 2021, 225 postes qui sont restés vacants ! Le nombre d'entrant.es dans notre académie est très largement insuffisant et c'est un chiffre qui diminue chaque année dans certaines disciplines. A cela s'ajoutent des erreurs d'affectation de plus en plus aberrantes (mutation sur un poste qui n'existe pas, carte scolaire non respectée… voir BS n° 386).

Choisir le Snes-FSU à toutes étapes, notamment pour les recours

Aussi, même si, depuis le vote de la Loi de transformation de la fonction publique de 2019, vos représentant.es des personnels ne siègent plus lors des affectations, les élu.es du Snes-FSU continuent d'agir pour que chacun.e puisse obtenir la meilleure affectation dans le respect des règles.



Depuis la rentrée 2019, quand un résultat de mutation ne convient pas à un.e collègue, il ou elle peut former un recours et mandater une organisation syndicale pour défendre ce recours. La majorité des collègues ayant déposé un recours, conscients de la qualité du travail effectué par le Snes-FSU, l'ont choisi à raison pour les défendre.
Ainsi, pour les recours de l'Inter 2022 défendus par le Snes-FSU au ministère, une modification d'affectation a été obtenue dans 25 % des cas. Pour les recours de l'Intra 2022, vous avez été également nombreux.ses à contacter le Snes-FSU Toulouse pour un conseil et pour défendre vos recours. Grâce à ses nombreux.ses militant.es qui s'investissent pour la défense des collègues, la section académique a accompagné individuellement ceux et celles qui la sollicitaient et son intervention auprès du rectorat de Toulouse a permis la correction d'un certain nombre de situations problématiques.
Comme chaque année, à chaque phase et à chaque étape du mouvement, le Snes-FSU sera à vos côtés pour vous conseiller dans le calcul de votre barème et la formulation de vos vœux et interviendra, si nécessaire auprès du Rectorat pour que vos droits soient respectés dans ces opérations de mobilité que l'on sait lourdes d'enjeux personnels et professionnels pour chacun.e.

Mais en attendant, pour vous défendre, pour défendre nos professions, votez pour le Snes-FSU en votant FSU : c'est ce qui permet au Snes-FSU d'avoir des élu.es, et de faire tout ce travail de suivi !

Hélène Tressens
Secteur mutations

AESH

L'urgence d'un vrai statut pour un vrai métier !

C'est par les chiffres que le rectorat aborde le plus souvent la question de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'inclusion. Il met ainsi en avant le nombre important de notifications (+ 5 000 élèves notifiés en 1 an), et plus précisément les notifications d'accompagnement par un·e AESH.
Face à cette approche quantitative, le Snes-FSU et les autres syndicats nationaux de la FSU concernés – le Snuipp-FSU, le Snep-FSU ou le Snuep-FSU – ne cessent de se placer sur le terrain du qualitatif. L'inclusion, grande cause nationale ? mais sans les moyens ad hoc : des élèves non ou partiellement accompagné.es, des élèves accompagné.es dans des mauvaises conditions, les difficultés collatérales à la prise en charges dégradée d'élèves à besoins spécifiques. Résultats : frustration, colère et souffrance pour les élèves comme pour les personnels !
Pour le Snes-FSU, faire du qualitatif ne se fera pas sans un recrutement massif de personnels… Mais pour cela, encore faut-il que les conditions de l'attractivité du métier soient réunies. Contrats à temps incomplets, niveau de rémunération bas, conditions de travail dégradées, notamment avec la mise en place des PIAL qui n'ont conduit qu'à des emplois du temps éclatés et de la discontinuité dans le suivi des élèves… voilà de quoi nourrir colère devant l'hypocrisie – ou du moins la déconnexion – des discours présentant l'inclusion comme une priorité.
Dans notre académie, et particulièrement dans le 31, les candidat.es à la fonction d'AESH se font plus rares… et on constate des démissions ou des choix de non poursuite dans cette fonction. Près de 400 AESH ont fait un autre choix que celui de poursuivre dans l'Éducation Nationale, c'est dire la désaffection pour ce métier d'utilité sociale !
Pour la FSU, c'est assez clair : la voie de l'ambition et la reconnaissance de personnels ne passeront que par la création d'un corps statutaire offrant une véritable perspective de carrière, une solide formation et une significative hausse de rémunération. C'est tout le combat des prochains mois !

Sylvain Lagarde
Élu au CTA

1, 2, 3... Votez !

Entre les 1er et le 8 décembre prochains, l'ensemble de la profession est appelée, comme tous les personnels de la Fonction Publique, à élire ses représentant.es aux niveaux ministériels et académiques. Ces élections permettront également la désignation de ses représentant.es aux échelons départementaux et à celui de la Région académique Occitanie.

Ces élections, une nouvelle fois organisées sous forme électronique, sont un moment important pour nous tous et toutes : à travers les votes qui seront émis, plus d'un million de personnels de l'Éducation Nationale, et près de 5 millions de fonctionnaires, désigneront les organisations qui seront considérées représentatives par la suite, c'est-à-dire celles qui seront en position de donner leur avis sur les politiques éducatives, sur les moyens alloués pour les mettre en œuvre et donc sur nos conditions de travail, sur la préservation de nos statuts, et de se positionner sur des accords d'évolutions salariales : c'est essentiel, et cela touche chacune et chacun d'entre nous, depuis son entrée dans le métier jusqu'au moment – et aux conditions - de son départ en retraite !

L'enjeu est donc d'importance. La participation est un des premiers enjeux du scrutin, particulièrement dans l'Éducation nationale où par le passé la configuration des élections a régulièrement conduit à la minoration du poids de notre ministère dans l'ensemble de la Fonction Publique d'État, alors qu'il en constitue le plus gros des effectifs. Ces élections peuvent donc être l'occasion d'un rééquilibrage si la participation est élevée. La place de la FSU et de ses syndicats nationaux dépend également du résultat de ces élections, de même que leur capacité à continuer d'être à vos côtés, au quotidien : ce sont en effet les résultats des élections qui conditionnent les moyens dont bénéficient les organisations syndicales pour assurer leur rôle de défense des collègues.

Un bilan indiscutable

Le Snes, avec sa fédération la FSU, a tout au long du mandat écoulé, porté sans relâche la voix de nos professions, sans concessions ni faiblesse, face à un ministre particulièrement déterminé à transformer l'ensemble du système éducatif et nos métiers. Ce ministre a dégradé fortement nos conditions de travail et de rémunération en refusant à des personnels pourtant fortement engagés, la considération et la reconnaissance auxquelles ils avaient droit, y compris en espèces sonnantes et trébuchantes. Il a abîmé nos métiers, au point qu'il est aujourd'hui difficile de recruter nos futurs collègues.

A aucun moment, le Snes et la FSU n'ont renoncé à lutter contre le rouleau compresseur libéral qui s'est abattu sur nos professions. Durant ces 4 années si difficiles, nos militant.es et nos élu.es ont été la voix claire et forte de toute la profession, et ont réussi à imposer dans le débat public la question centrale de nos rémunérations, de nos conditions de travail. Ils ont contribué à changer l'image d'une profession décriée alors qu'elle a fait preuve d'un engagement exceptionnel durant la pandémie. Ils ont permis la mobilisation de la profession chaque fois que cela était nécessaire, pour limiter les reculs et engranger quelques avancées ponctuelles.

Défendre vos métiers, vos conditions de travail

Il n'y a pas eu de « petits combats » : les militant.es et élu.es du Snes et de la FSU ont sans relâche défendu toutes les catégories, tous les métiers qui font la diversité de nos professions et la force du Second degré. Ils ont investi inlassablement tous les espaces disponibles pour protéger, accompagner, défendre et valoriser toute la profession.

Leur combat n'est pas terminé, et leur détermination à le poursuivre, intacte.

En votant et en faisant massivement voter pour les listes déposées par la FSU, et ses candidat·es déterminé·es, compétent·es et engagé·es au quotidien à vos côtés, vous leur donnerez les moyens de poursuivre leur action, et de gagner !

Aidez-nous à vous aider et vous défendre, en votant FSU !

Comité Social d'Administration – Formation spécialisée

Nouvelles instances, nouveaux sigles, mais même volonté de défendre des personnels !

La Loi de Transformation de la Fonction publique a fait disparaître les Comités Techniques (CT) et les remplace, sur le modèle du privé, par les Comités Sociaux d'Administration (CSA, équivalents des CSE, Comités Sociaux d'Entreprise). Au niveau académique, beaucoup des compétences du CT académique seront transposées à cette nouvelle instance en matière d'organisation du Service public d'Éducation, d'utilisation des moyens disponibles (postes et budgets), de conditions d'emploi et de rémunération de certains personnels titulaires et surtout contractuels et précaires, de règles de mobilité et de gestion des carrières, de suivi des conditions de travail. Dans la foulée de son action, la FSU et ses élu.es y poursuivront notamment leur combat pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Une nouveauté de taille : les FS-SST

Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) disparaissent en tant que tels et en tant que structures autonomes. Ils deviennent une émanation des CSA, baptisée Formation Spécialisée Santé-Sécurité au Travail (FS-SST). Outre l'articulation désormais organique avec le CSA, la FS-SST verra ses membres élu.es directement par les personnels – et non plus simplement désigné.es : voter, c'est aussi un moyen d'y renforcer vos représentant.es et de leur donner plus de poids !

Votre vote aux CSA (ministériel et académique) dessinera le paysage syndical des 4 prochaines années. Il est déterminant pour renforcer la FSU et ses syndicats nationaux, pour confirmer leur capacité à vous défendre, pour affirmer nos revendications :

Aux CSA, aux CAP, aux CCP, Votez et faites voter FSU !

Vous trouverez les candidat.es de la FSU au CSA et à la FS-SST académiques dans les suppléments de ce numéro, ainsi que les militant.es qui vous représenteront, dans votre département d'exercice, dans les émanations locales de ces instances.

Comment voter ?

Le vote s'effectuera exclusivement par internet, depuis n'importe quel ordinateur ou smartphone. Le site de vote ne comporte pas de problème de sécurité informatique, vous pouvez poursuivre les opérations en toute confiance.
Vous recevez ce journal, car vous êtes inscrit.es sur la liste électorale : vous pouvez donc participer aux différents scrutins, à condition d'avoir créé votre espace électeur.
Vous avez probablement été déjà destinataire d'une notice de vote, mais elle n'est pas indispensable pour voter. Si vous n'avez rien reçu, ou que vous l'avez perdue, vous pouvez tout de même voter à partir votre espace électeur, en (re-) demandant un identifiant de vote jusqu'au dernier jour du scrutin (08/12). Dans tous les cas, votre espace électeur doit être activé pour pouvoir voter.

A. L'INDISPENSABLE POUR POUVOIR VOTER !

La participation aux élections professionnelles 2022 nécessite d'activer et de consulter régulièrement votre adresse électronique professionnelle en @ac-toulouse.fr, car :

- le ministère y envoie des informations sur le scrutin ;
- elle conditionne l'accès à l'« Espace Électeur » avant et pendant le vote ;
- elle permet de récupérer si besoin l'indispensable – et strictement personnel – identifiant de vote, s'il n'a pas été reçu ou a été perdu.

Quelques astuces

Évitez la saturation de cette boîte, car tous les messages non remis seraient alors perdus.
Si vous ne vous êtes jamais servi de votre boîte professionnelle ou si vous en avez perdu le mot de passe ou souhaitez le réinitialiser, visitez la page dédiée : *https://mamamia.ac-toulouse.fr*

La messagerie est accessible directement via l'adresse :
https://messagerie.ac-toulouse.fr

B. CRÉER MON ESPACE ÉLECTEUR

L'Espace Électeur (https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil) vous donne accès aux listes de candidat.es et aux professions de foi. Entre 1er et le 8 décembre, il donne accès au module de vote.

Pour activer votre Espace Électeur :

- Utilisez le lien à usage unique reçu sur votre adresse professionnelle le 13/10/2022. (Si vous n'avez pas reçu ce mail : allez sur la page d'identification de l'espace Électeur, saisissez votre adresse professionnelle comme Identifiant, et on vous y renverra le lien à usage unique immédiatement).

Avec votre adresse professionnelle comme Identifiant, créez votre mot de passe électeur (au moins 12 caractères, au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre, un caractère spécial et doit être différent du mot de passe de votre adresse de messagerie professionnelle).

Pensez à **noter** et **conserve**r précieusement ce code à l'aide de notre mémo pratique (https://toulouse.snes.edu/IMG/pdf/pense_bete.pdf) !
Choisissez une des questions-défi proposées et sa réponse : elle vous permettra de récupérer l'accès à l'Espace Électeur en cas de perte du mot de passe.

C. VOTER

Du 1er décembre à 10 heures au 8 décembre 2022 à 17 heures, vous aurez accès aux votes depuis votre Espace Électeur, à tout moment, en deux étapes :
1) Saisir votre identifiant (adresse professionnelle) et CAPTCHA de 4 chiffres (lutte contre les robots) ;
2) Saisir le mot de passe que vous avez choisi. En cas d'oubli, la question-défi vous permet de le régénérer.
Vous avez plusieurs votes à émettre, suivant votre situation.
Contactez-nous en cas de problème : *s3tou@snes.edu*



Syndicat National des Enseignements de Second degré
F.S.U.

SNES-FSU Toulouse Formation syndicale 2022/2023

Stages ayant déjà eu lieu cette année ou pour lesquels la date limite d'inscription est passée :

Stages carrières départementaux :

Lot : le mardi 11/10/22 à Cahors
Aveyron : le jeudi 13/10/22 à Rodez
Hautes-Pyrénées : le mardi 18/10/22 à Tarbes
Tarn : le mardi 08/11/22 à Albi
Ariège : le jeudi 10/11/22 à Foix
Tarn et Garonne : le mardi 15/11/22 à Montauban
Haute-Garonne : le jeudi 17/11/22 à Toulouse
Gers : le mardi 22/11/22 à Auch

Stage Psy-EN : "Exercer comme psychologue de l'Éducation Nationale" : le mardi 18/10/22 à Toulouse

Stage AESH : le mardi 15/11/22 à Toulouse

Stage spécial Stagiaires : le mardi 15/11/22 à Toulouse

Stage Non titulaires : le mardi 29/11/22 à Toulouse

STAGE ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

Le jeudi 01/12/22 à Toulouse

Plus de 20 ans après la loi Génisson relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, où en est-on dans l'Éducation Nationale ? Quel est le contenu du plan national d'action obtenu par la FSU ?
Dans nos professions largement féminisées, le temps des femmes et celui des hommes restent très différenciés. Quels impacts sur les carrières, le travail au quotidien ?

Avec :
Julie Jarty, *Laboratoire CERTOP, Maîtresse de Conférence, Sociologie, Université Toulouse 2, en délégation à l'INED,*
Ludivine Debacq*, représentante de la FSU au CHSCTI ministériel de l'Éducation Nationale, dont elle est la référente V.S.S. (Violences Sexistes et Sexuelles), et responsable du groupe égalité femmes hommes au SNES-FSU national,*
Et ***Ingrid Darroman****, ancienne co-responsable du groupe femmes au SNES-FSU National*

Du gr
évalua
» dans
l'oral
sont l
de cor

Avec :
Claudi
d'Univer
Frédéri
SNES-FS

T

Massifi
toujou
Il s'agir
de tri s
l'Éduca

Avec :
Gwena
Cather
Psy-EN
Franç
Et ***un.e***

La formation syndicale est un droit : un fonctionnaire (titulaire, stagiaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire)

Pour s'inscrire aux stages syndicau

1) S'inscrire via le formulaire en ligne :
ou
sur le site du SNES-FSU Toulouse, rubrique Formation Syndicale

Participer aux stages du SNES-FSU Toulouse, c'est se former, s'informer, échanger, réfléchir collectivement, reprendre la main sur nos métiers...
Stages ouverts à toutes et tous, syndiqué.es ou non.

L'ORAL

Le vendredi 20/01/23 à Toulouse

and oral à l'oral du DNB, en passant par les
ations en langues vivantes, l'oral « s'impose
s le second degré. Quelle(s) pratique(s) de
dans la scolarité du second degré ? Quels
es enjeux liés en termes de rapport à l'oral,
mpétences langagières, d'apprentissages ?

***ne Garcia-Debanc**, Laboratoire CLLE, Professeure
rsité, Université Toulouse 2,*
***que Rolet**, ancienne Secrétaire Générale du
U et enseignante de lettres classiques*

LA NEUTRALITÉ DE L'ÉCOLE EN QUESTIONS, JOURNÉE 2 : UNE ÉCOLE SOUS INFLUENCES ?

Avril ou mai 2023

Fondation pour l'école, Agir pour l'école, Énergie Jeunes, United Way, Institut Télémaque, Entreprendre pour apprendre, etc. Nombreuses sont les associations et autres fondations à graviter autour de l'École ou à tenter d'y pénétrer. Avec quelles intentions ? Les objectifs annoncés de lutte contre les inégalités scolaires peuvent-ils être atteints ?

Avec :
***Lucie Tanguy** (sous réserve), Directrice de recherche honoraire au CNRS, laboratoire Genre, Travail et Mobilités*

Cette journée fera suite au stage organisé en 2021/2022 : La neutralité de l'école en questions, journée 1 : la laïcité

OUTES ET TOUS CAPABLES !

Le lundi 13/03/23 à Toulouse

ication, différenciation, orientation et
rs sélection ?
ra dans ce stage de mettre à jour les logiques
social à l'œuvre et l'impact des réformes dans
ation Nationale.

***ël Le Paih**, Secrétaire Général adjoint du SNES-FSU,
ine Remermier, ancienne responsable du groupe
au SNES National, secrétaire générale de la Société
ise de Psychologie,
universitaire (en attente)*

Également prévus en fin d'année scolaire :

STAGES DISCIPLINAIRES LANGUES VIVANTES ET HISTOIRE/GÉOGRAPHIE

ux du SNES-FSU Toulouse :

2) Imprimer la demande d'autorisation d'absence et la déposer au secrétariat au moins 30 jours avant la tenue du stage.

3) Une dizaine de jours avant le stage, vous recevrez un mail contenant toutes les modalités pratiques : lieu, horaires...

Des CAPA qui évoluent, mais plus que jamais indispensables pour nous défendre

La Loi de Transformation de la Fonction publique a non seulement réduit le pouvoir de contrôle des élu.es des personnels sur les opérations de mutation et de carrière, mais également redessiné les contours des Commissions Administratives Paritaires : en lieu et place d'une CAP par corps, cette loi, vivement dénoncée et combattue par le SNES et la FSU, instaure désormais une seule CAP, qui couvrira, au niveau académique, l'ensemble des corps des personnels titulaires exerçant dans le Second degré : enseignant.es agrégé.es, certifié.es, PEPS, PLP, et CPE, comme PsyEN EDA et EDO.

Une seule CAPA…

Cette modification impose une composition des listes différente de celle qui prévalait lors des dernières élections professionnelles, et conduit cette année à des alternances sur notre liste entre l'ensemble des corps du Second degré : nous ne renonçons pas à assurer la défense des collègues, quel que soit leur corps et les spécificités de celui-ci. Bien au contraire, en votant pour la liste commune présentée par les divers syndicats nationaux de la FSU, sous cette étiquette commune, vous contribuerez à nous mettre en situation de continuer à défendre tous les collègues, quel que soit leur corps et donc leur statut particulier. A contrario, la dispersion des voix faciliterait la tâche de l'administration si d'aventure elle s'engageait sur la voie de la fusion des corps, ou de la confusion des règles de gestion, puisqu'elle serait face à des élu.es sans connaissance des spécificités des différents corps. C'est pourquoi nous vous invitons à un vote net et massif pour la liste que la FSU présente à vos suffrages.

… qui conserve des compétences importantes

Le maintien des compétences des CAP en matière de recours face à des refus de l'administration, par exemple de temps partiels, d'attribution des congés de formation professionnelle, exige par ailleurs un savoir-faire et une expérience dont disposent nos candidat.es. La réunion des CAPA lors des procédures disciplinaires engagées à l'encontre de collègues en vue de les sanctionner, impose également un engagement sans faille de vos représentant.es dans ces moments décisifs pour les collègues concerné.es : en la matière, l'assiduité, la capacité de préparation sérieuse de dossiers souvent complexes sont essentiels. Nos candidat.es, avec leur expérience ont montré par le passé leur engagement au service des collègues et leur maîtrise des cadres réglementaires. Par votre vote, vous appuyez leur action déterminante, et favorisez aussi la transmission de ces compétences à de nouveaux élus, solidement encadrés et formés.

Une action résolue et efficace

Le Snes et la FSU continuent de revendiquer des possibilités de contrôle complet des opérations réalisées par l'administration en matière de mutations et de promotions : il y va de l'intérêt des personnels d'avoir la garantie que le risque d'erreur les concernant, directement ou par effet collatéral, est le plus faible possible, et que la transparence de ces opérations très importantes pour chacune et chacun est assurée. Ce n'est plus le cas depuis la mise en application de la Loi de Transformation de la Fonction publique, et nous l'avons montré et dénoncé.

Ces évolutions néfastes n'empêchent toutefois pas un contrôle partiel, a posteriori, qui est exercé par vos représentant.es lors de l'examen des recours que peuvent déposer tous et toutes les collègues après mutation, ou réception des avis d'évaluation pris en compte dans le cadre des opérations d'avancement.

Pour exercer cette mission, les élue.es du SNES et des syndicats du Second degré de la FSU conservent une expertise bien supérieure à celle d'autres organisations syndicales qui n'ont jamais suivi les situations de l'ensemble des collègues. Face à l'administration, qui s'en remet désormais à un algorithme opaque, cette expertise est mise au service des collègues en cas de recours. Ces dernières années, ce sont les élu.es de la FSU qui ont très majoritairement défendus les recours des collègues en matière de mutations comme de contestations des évaluations PPCR ; l'administration ne s'y est pas trompée, en leur donnant très régulièrement raison.

Un lien irremplaçable avec la profession

Enfin, le rôle des personnels tel que nous le concevons est de mettre leurs compétences, entretenues par les échanges réguliers avec l'administration, au service de l'ensemble de la profession. Nous continuerons donc, plus que jamais, à accompagner avec nos élu.es et militant.es les collègues dans la préparation des opérations qui les concernent. Leur efficacité en la matière repose aussi sur leur nombre : il est de l'intérêt de chacune et chacun de voter pour avoir le plus d'élu.es possibles issu.es des rangs des syndicats nationaux de la FSU : SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp.

Votre vote dans ce cadre de ces élections professionnelles engage la capacité collective de la profession à se défendre face aux erreurs, l'opacité et à l'arbitraire des décisions administratives, de plus en plus souvent prises sur la base d'algorithmes abscons. Il montre votre détermination à contester, avec nous, la Loi de Transformation de la Fonction publique et ses méfaits, et à affirmer votre attachement aux CAP.

En choisissant la liste présentée par les syndicats de la FSU, vous votez :

- pour des élu.es qui connaissent les mécanismes qui président aux décisions rectorales ;
- pour des élu.es qui seront en capacité de faire évoluer années après années les règles de gestion dans l'intérêt du plus grand nombre ;
- pour des élu.es qui vous accompagnent, et qui sont en capacité de vous informer et de vous éclairer collectivement et individuellement, dans tous les départements et tous les types d'établissements ;
- pour des élu.es totalement engagé.es dans la défense de toutes et tous les personnels !



CAPA des Personnels du Second Degré

1	Mme Hélène Tressens	Professeure Certifiée Collège O. de Magny	Cahors (46)
2	M. Pascal Martin	Professeur d'EPS Lycée Polyvalent L. Blum	Villefranche de Lauragais (31)
3	Mme Joëlle Jalabert	Professeure de lycée professionnel SEP Lycée Polyvalent	Borde Basse Castres (81)
4	Mme Véronique Garrigues	Professeure agrégée Lycée Polyvalent S. de Beauvoir	Gragnague (31)
5	M. Aurélien Borot	Professeur Certifié Collège M. Berthelot	Toulouse (31)
6	M. Jérôme Badet	Professeur d'EPS Collège du Girbet	Saverdun (09)
7	Mmee Marion Léon	Professeure Certifiée Collège O. de Gouges	Montauban (82)
8	Mme Valérie Ramond	Conseillère principale d'Éducation Lycée Général P. Bourdieu	Fronton (31)
9	Mme Géraldine Irubetagoyena	Professeure agrégée Institut National des Sciences Appliquées (INSA)	Toulouse (31)
10	M. Floréal Hemery	Professeur Certifié Collège N. Vauquelin	Toulouse (31)
11	Mme Nathalie Charton	Professeure Certifiée Collège P. Bayle	Pamiers (09)
12	Mme Estelle Carrier	Professeure de lycée professionnel DSDEN Haute-Garonne	Toulouse (31)
13	M. David Cluzel	Professeur Certifié Lycée Polyvalent L. Rascol	Albi (81)
14	Mme Céline Richard	Psychologue de l'Éducation nationale Ecole élémentaire Dareysse	Verdun/Garonne (82)
15	Mme Hélène Galichet	Professeure Certifiée Lycée Général Lapérouse	Albi (81)
16	Mme Emmanuelle Faradoni	Psychologue de l'Éducation nationale CIO Toulouse Rangueil	Toulouse (31)
17	Mme Céline Frayard	Professeure d'EPS Collège du Grand Selve	Grenade sur Garonne (31)
18	Mme Carole Garnier-Roussilhe	Conseillère principale d'Éducation Lycée Polyvalent D. de Séverac	Toulouse (31)
19	Mme Maeve Le Quentrec	Professeure Certifiée Collège M. Berthelot	Toulouse (31)
20	Mme Karine Giraut	Professeure agrégée Collège Bellevue	Toulouse (31)
21	Mme Perrine Simonutti	Professeure Certifiée Lycée Général J. Saverne	L'Isle-Jourdain (32)
22	M. Jean-François Hebrard	Professeur de lycée professionnel Lycée Professionnel R. Savignac	Villefranche de Rouergue (12)
23	Mme Cécile Belotti	Professeure Certifiée Lycée Général P. Bourdieu	Fronton (31)
24	M. Sylvain Lagarde	Professeur agrégé Lycée Général et Technologique A. Monteil	Rodez (12)
25	Mme Ingrid Darroman	Conseillère principale d'Éducation Collège Desaix	Tarbes (65)
26	Mme Élodie Corbiere-Molina	Psychologue de l'Éducation nationale CIO	Albi (81)
27	M. Maxime Espoune	Professeur agrégé Université Toulouse 2 Jean-Jaurès	Toulouse (31)
28	M. Pierre Montels	Professeur Certifié Lycée Général et Technologique H. Matisse	Cugnaux (31)
29	Mme Florence Cabrit	Professeure agrégée Lycée Général J. Lurçat	Saint-Céré (46)
30	M. Nicolas Mousset	Professeur Certifié Collège M. Berthelot	Toulouse (31)
31	Mme Caroline Oboldouieff	Professeure Certifiée IUT – Université Toulouse 3 P. Sabatier	Castres (81)
32	M. Benoît Foucambert	Professeur Certifié Collège J. Jaurès	Albi (81)
33	Mme Carine Rios	Professeure Certifiée Collège J.-P. Rambaud	Pamiers (09)
34	M. Jocelyn Petit	Professeur Certifié Lycée A. Fournier	Mirande (32)
35	Mme Cécile Mazenc	Professeure d'EPS Lycée Général et Technologique J. Dupuy	Tarbes (65)
36	Mme Valérie Cabot	Conseillère principale d'Éducation Lycée Général et Technologique A. Monteil	Rodez (12)
37	M. Bertrand Gonard	Professeur de Chaires supérieures Lycée Polyvalent Bellevue	Toulouse (31)
38	M. Pierre Priouret	Professeur agrégé Lycée Général et Technologique S. Hessel	Toulouse (31)

Contractuels, AESH, AED

Mobilisation sans faille au service des personnels, et des résultats !

La Loi de Transformation de la Fonction publique a réduit certaines compétences des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) en matière de suivi des situations des personnels contractuels et précaires, aussi bien sur des questions de gestion collectives qu'individuelles, mais moins qu'on ne pouvait le craindre, grâce à l'action du Snes et de la FSU : refus de temps partiel, de congé formation ou d'absence pour préparer un concours, sanctions disciplinaires, licenciement, révision du compte-rendu de l'entretien professionnel… les CCP conservent un rôle de défense des droits des personnels. Les élu·es du Snes et de la FSU, majoritaires dans la profession, y siègent, déterminé·es pour garantir les intérêts de toutes et tous.

L'augmentation continue et très rapide du nombre de collègues contractuels enseignants, CPE, et PsyEN, comme des AESH présent.es dans les établissements du Second degré a conduit la FSU, et dans le Second degré le Snes plus particulièrement, à adapter et développer la réponse syndicale pour leur apporter le soutien et l'expertise d'un syndicat déjà pluri-catégoriel. Le Snes a ainsi développé, au niveau académique, une prise en charge plus complète des problématiques de l'ensemble des personnels non-titulaires, afin de faire bénéficier ces collègues de l'appui de toute l'organisation syndicale majoritaire dans le Second degré.

Dans ce dispositif, les élu.es en CCP du Snes et de la FSU sont des atouts essentiels au service des contractuels, AESH et AED. En lien avec les militant.es, ils et elles interviennent plus efficacement, et pèsent encore davantage.

Contractuels : des avancées indiscutables, une détermination intacte

A l'initiative de la revalorisation des contractuels qui se met en place depuis la rentrée 2022 dans l'académie, le Snes, avec la FSU, a porté avec efficacité une des premières revendications des collègues, obtenant pour elles et eux une rémunération augmentée de 15 % ; une extension significative des situations permettant la signature de contrats couvrant les congés d'été ; des possibilités de contrats pluriannuels ; une prise en charge – encore insuffisante – des frais de déplacement en cas d'affectation éloignée.

Le Snes continue avec la FSU de veiller à l'application stricte du nouveau protocole de recrutement et de rémunération obtenu du rectorat en juin 2022. Il reste du chemin à faire, notamment sur les questions de formation à l'embauche, d'accompagnement des collègues vers la titularisation massive qu'il revendique pour dépasser le simple CDI. Il est ainsi à l'initiative d'une pétition académique pour soutenir les plus précaires et les plus exposés des personnels enseignants, CPE et PsyEN, et organiser l'action syndicale à leur profit par un appui solidaire de l'ensemble de la profession, mobilisée derrière son organisation majoritaire.



AESH : le Snes et la FSU mobilisés pour les collègues

Si la période de pandémie a limité les possibilités de rencontres physiques, le Snes et la FSU ont développé ces quatre dernières années plusieurs actions concrètes. De la sensibilisation de toute la profession à l'accueil des AESH dans de bonnes conditions, avec des publications spécifiques, à la mise en place de plusieurs stages qui ont rassemblé de nombreuses et nombreux participant.es, nous avons agi pour être à l'écoute de personnels particulièrement fragilisés et malmenés. Nos élu.es en CCP et en Comité Technique académique ont beaucoup œuvré à la défense collective et individuelle des AESH, en obtenant de l'administration des contrats couvrant des temps de travail plus importants, permettant un surplus de rémunération, et une meilleure prise en charge des frais de déplacement.

Le compte n'y est cependant pas, et de loin. Avec la FSU, le Snes revendique la création d'un corps de catégorie B pour les AESH, et leur intégration progressive dans ce corps, afin d'obtenir une titularisation et de meilleures perspectives de carrières et de salaires.

Enfin, et parce que les PIAL camouflent le sous-investissement massif de l'État en matière de handicap, alors même que la loi de 2005 lui impose une obligation de moyens, la FSU dénonce la mutualisation qui en découle et qui dégrade la qualité de la scolarisation des élèves en situation de handicap comme les conditions de travail des AESH et des enseignant·es. Elle revendique ainsi l'abandon des PIAL et une politique d'inclusion centrée sur les besoins de l'élève.

AED : faire reculer la précarité

Le Snes a accompagné les mobilisations des AED dans l'académie, en activant son réseau militant dans les collèges et lycées pour concrétiser la solidarité de la profession, tout en recherchant avec elles et eux un contact privilégié, par le biais de stages annuels notamment. Il a pesé tout au long du mandat, en CCP, pour défendre les collègues mis en cause par l'administration ou licenciés.

Loin des caricatures, et en tout responsabilité, le SNES porte, avec la FSU, des revendications claires pour les AED : amélioration des conditions de travail et accroissement du nombre de postes dans une académie en forte hausse démographique, développement de la formation ; défense et respect des missions (notamment durant la pandémie, durant laquelle le Snes et la FSU sont intervenus au niveau rectoral et dans les établissements pour rappeler les cadres réglementaires) ; fin de la précarité et de la soumission aux pouvoirs locaux avec un recrutement par le Rectorat, hausse des salaires. Il accompagne par ailleurs les collègues AED qui bénéficient désormais d'un CDI.

Le Snes-FSU à vos côtés

Une organisation syndicale qui agit au quotidien

Quand d'aucuns communiquent, le Snes-FSU agit concrètement et il le fait avec les personnels, au côté des personnels, pour les personnels, tous les personnels !

L'action syndicale n'est pas, pour le Snes-FSU, qu'une posture d'affichage ou un élément de langage, elle est bien une pratique qui se décline au quotidien grâce à son organisation et grâce à son réseau de militant·es engagé·es sur le terrain. Volonté d'être au plus près de la profession et conviction de la nécessité de faire entendre la voix des personnels sous différentes formes et à différents niveaux sont ainsi les éléments-clefs de la vision d'un syndicalisme qui, d'une part, élabore ses revendications sur l'expérience partagée du terrain et, d'autre part, décline son action de la défense individuelle à la mobilisation collective pour établir à tous les niveaux des rapports de force nécessaires pour faire avancer les revendications.



Le Snes-FSU, c'est d'abord une présence dans tous les établissements : par une section d'établissement constituée (S1), souvent ; à travers un collectif de collègues adhérents solidaires, parfois ; en tout cas, toujours par un contact susceptible de faire le lien pour orienter vers les bons interlocuteurs, de proximité comme au niveau académique.

C'est cette volonté de créer du lien qui anime le travail des sections départementales (S2) qui assurent un rôle d'impulsion, d'information, de liaison et de coordination. Les militant.es départementaux du Snes-FSU sont là pour accompagner et aider, être à l'initiative sur tous les plans, la défense individuelle comme la revendication collective. Tournées d'établissement, organisation d'heures d'information syndicale, accompagnement lors de convocation auprès de l'inspection d'académie, interventions auprès de l'administration, mobilisations d'établissement ou au niveau départemental : les militant.es du Snes-FSU sont toujours là pour vous, à vos côtés, vous savez que vous pouvez compter sur elles et eux.

L'engagement du Snes-FSU se concrétise aussi au niveau académique par l'intervention dans un cadre institutionnel car la politique éducative dans nos départements et dans nos établissements dépend aussi de décisions rectorales. La section académique (S3) joue tout son rôle de défense des personnels en instances (notamment dans le cadre du Comité Social Académique et des groupes de travail qui en découleront). Mais elle intervient aussi plus directement auprès du recteur, dans de nombreuses circonstances, et dès que cela est nécessaire.

Au niveau académique, ce sont plus spécifiquement tous les enjeux d'évaluation, d'avancement, de mobilité, de santé, ainsi que toutes les difficultés professionnelles, mais aussi la politique scolaire (moyens, réformes, etc.) qui sont pris en charge par les différents secteurs qui apportent leur expertise et assurent un accompagnement efficace sur toutes les problématiques : que vous soyez titulaire ou non-titulaire, enseignant.es, CPE, PSYEN, AESH ou AED, vous trouverez donc un.e interlocuteur.trice.

Le Snes-FSU est sans conteste la seule organisation syndicale dans le Second Degré à disposer d'un maillage aussi dense et de la ressource militante qui permettent à la fois un ancrage réel dans les établissements au plus près des collègues et une expertise syndicale. La proximité avec la profession ? Un principe structurant de son fonctionnement, une exigence permanente… et une volonté forgée sur la conviction que c'est par l'action collective que nous donnerons vie à un projet exigeant pour le second degré, ambitieux pour l'éducation, protecteur et attractif pour les personnels.

Chaque jour, les élu·es du Snes et de la FSU, l'ensemble des militant·es agissent avec conviction et persévérance pour défendre les personnels du secondaire, qu'il s'agisse de leurs salaires, de leurs carrières, de leurs conditions de travail.

Chaque année, grâce à leur engagement, ils accompagnent des milliers d'entre vous, notamment lors des opérations de carrière et de mouvement.

Chaque année, nombre d'entre vous leur sont gré de leurs conseils et de leurs interventions qui ont permis d'améliorer leur situation individuelle.

Choisir la FSU et le Snes, c'est se tourner vers un syndicat de proximité, à vos côtés au quotidien pour faire respecter vos droits, c'est choisir des élu·es engagé.es pour des solidarités dans les établissements, comme dans des combats nationaux, pour nos métiers.

Stages et formations syndicales une offre du Snes-FSU sans égale dans l'académie !

La vocation d'une organisation comme le Snes-FSU est de rassembler la profession et de porter sa voix. Pour cela, le Snes-FSU Toulouse propose régulièrement des espaces ouverts et collectifs d'échanges et de débats, hors présence de la hiérarchie, entre pairs.

Les nombreux stages syndicaux que propose le Snes-FSU dans l'académie ne sont possibles que parce que les voix de la profession, lors des élections professionnelles, nous donnent les moyens, en temps militant, de les organiser, de rechercher des intervenants pertinents et d'animer ces espaces uniques et irremplaçables.

Ces stages permettent de faire le point sur tous les aspects de la vie professionnelle, des aspects techniques et statutaires à l'information sur les politiques éducatives mises en œuvre, en passant par des ouvertures sur les grands enjeux, spécificités et débats liés à nos métiers !

Avec le soutien de votre vote, nous pourrons continuer à développer cette offre de stages de qualité, ouverts à toutes et tous, syndiqué.es et non-syndiqué.es !

Groupes Métiers

Ensemble, reprenons la main sur nos métiers !

Pouvoir d'agir au travail progressivement grignoté, manque de pertinence ou de faisabilité en toutes circonstances de supposées « bonnes pratiques » qui tendent à s'imposer, affaiblissement des collectifs de travail en dépit de l'injonction à « travailler en équipe », tendance à la réunionite au détriment du cœur de notre activité…

Face à la perte de sens, il est urgent de rompre l'isolement en se regroupant et de reprendre collectivement la main sur nos métiers.

C'est pourquoi le Snes-FSU a mis en place dans les années 2000 au niveau national d'abord, avant de l'étendre dans les académies, un partenariat avec l'Équipe de Psychologie du Travail et de Clinique de l'Activité (EPTCA) dirigée au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) par le professeur Yves Clot.



Depuis 2016, trois groupes métiers existent dans notre académie et sont actuellement : le groupe Maths-Sciences-Technologie, le groupe « Humanités » composé d'enseignants d'Histoire-Géographie, de Lettres et d'Éducation musicale et le groupe Langues vivantes.

Il y a trois réunions dans l'année, qui donnent lieu à une autorisation d'absence pour formation syndicale. La présence de chacun.e d'une fois sur l'autre est requise pour le suivi des échanges, dont le cadre s'appuie sur une méthodologie qui a pour but de « déranger » nos manières habituelles de parler du travail. Parce que le « travail réel » n'est ni le « travail prescrit » (car nous mettons les instructions officielles à notre patte), ni le « travail réalisé » visible à l'œil nu (car le travail réel contient tout ce qu'on n'a pas pu montrer). Nous créons un espace de controverse autour des critères de qualité du travail et nous débattons, à partir de traces réelles, des manières de faire de chacun.e, sans jugement, mais en essayant de retrouver sur le moment ce qui a posé problème, ce qui a empêché de faire comme on pensait dans la seconde où il fallait faire un choix. L'idée est ainsi de pratiquer un métier vivant et de faire un travail défendable à nos propres yeux… mais aussi d'identifier les situations de travail empêché afin de construire des revendications syndicales.

Les groupes sont ouverts à tout.e enseignant.e syndiqué.e, selon les places disponibles. Si vous êtes intéressé.e, vous pouvez nous contacter via cette @dresse : groupesmetier@toulouse.snes.edu. Tous les membres de ces collectifs sont unanimes pour en reconnaître les bienfaits au plan individuel comme au plan collectif.

Redonner du sens à nos métiers, c'est aussi ça le Snes-FSU !

ENT ou le mirage de la continuité pédagogique via le cahier de texte numérique

« Prenez votre cahier de texte ! » Quelques élèves ne bougent pas. « Ce sera sur l'ENT madame ? »

Qui n'a pas entendu cette question ou reçu un mail de parents demandant le cours pour leur enfant malade ? Alors dans le cadre des Groupes Métier, nous nous sommes interrogés sur le glissement de l'utilisation de ce fameux cahier de texte numérique et sur la culpabilité quand on n'a pas le temps de « bien le remplir ». Mais qu'est-ce que cela signifie au juste ?

Voici un petit extrait de nos échanges à ce sujet :

D : *J'aimerais savoir, ce cahier de texte, à qui il s'adresse ?*

X : *À toi d'abord… Aux élèves… Aux parents ? Inspecteurs ?*

D : *Aux élèves oui, pour les devoirs ça va, mais moi, c'est jamais détaillé.*

Y : *Quand un élève est absent, comment il rattrape ? Avec l'ENT ça marche ?*

X : *Je leur dis qu'ils y ont accès, certains récupèrent… Pas beaucoup.*

D : *Oui mais le parent qui croit y trouver le cours, faire un dessin par exemple, qu'est qu'ils en font*



les parents ? En classe je suis là, je montre, on discute… Tout ce qui se dit oralement, ça ne peut pas s'y retrouver dans le cahier de textes.

Quelqu'un rappelle alors la circulaire du 6 septembre 2010. Qui l'a lue ? Personne. Elle indique que le cahier de texte numérique est une référence au cahier de texte individuel, il reflète le cours et la progression, mentionne le contenu de séance et le travail effectué.

D : *ça ne dit pas qu'il permet à un élève d'avoir le cours. Ce n'est pas un support de continuité pédagogique.*

Ce rappel semble évident et pourtant, qui n'est pas tombé dans le piège de la confusion ENT / continuité pédagogique ces derniers mois ? Alors nous ressentons un soulagement après la lecture de cette circulaire.

Y : *Quand je fais mon cours, que je le conçois, je n'intègre pas la contrainte de mettre tout sur le cahier de texte. Je me dis pas X et Y seront absents, il faut que je fasse un cours en fonction…*

X : *Moi je trouve que remplir le cahier de textes pour chaque heure de cours ça prend du temps, il faut être bien concentré, aller chercher le document à mettre en pièce jointe, surtout si tu ne sais plus où il est sur l'ordi…*

D : *Moi je ne le fais jamais en fin de séance, j'ai pas le temps.*

C : *C'est comme si c'était du temps volé, comme si c'était pas notre métier.*

B : *Oui, comme s'il fallait justifier notre travail, mais notre boulot c'est de faire cours, être là pour les élèves en classe, pendant le cours. Aller voir untel quand il regarde dans le vague pour lui réexpliquer…*

T : *Mon métier, c'est d'apprendre aux élèves à chanter, ça on peut pas l'apprendre par l'ENT !*

Les échanges dans le groupe ont ainsi permis de prendre conscience de l'importance des interactions professeur / élèves, cette écoute de l'enseignant qui lui permet de réguler et les faire avancer… Ce qu'aucune fiche sur l'ENT ne peut faire en réalité.

Fédération Syndicale Unitaire

Première fédération du service public d'éducation, la FSU n'est toutefois pas qu'une fédération de l'éducation. Elle construit son engagement entre défense des droits et promotion de son projet d'école qu'elle inscrit dans une conception de la fonction publique comme un investissement et principe moderne au service du progrès social.

Face aux crises majeures que nous traversons, aux politiques de régression sociale, au creusement des inégalités sociales et scolaires, à l'urgence climatique qui nécessite une transition écologique, énergétique rapide et socialement juste, la FSU est convaincue de l'urgence d'une transformation profonde de la société et d'un partage équitable des richesses dont les services publics sont un des leviers.

L'éducation est en effet une priorité pour parvenir à une société de justice sociale, de solidarité et d'égalité, tout comme l'ensemble des services publics et de la Fonction publique.

A travers ses syndicats nationaux présents dans l'ensemble des secteurs de la Fonction publique (éducation nationale, jeunesse et sport, culture, recherche, protection judiciaire de la jeunesse, justice, agriculture, collectivités locales, affaires étrangères, formation - emploi - insertion, social, environnement, etc.), la FSU revendique dès lors des services publics renforcés et ambitieux pour toutes et tous. La transformation sociale que nous voulons nécessite leur développement sur tous les territoires sans exception.

Pour les syndicats de la FSU, il n'y a pas de « petits » combats !

Tout ce qui concourt à améliorer le sort des agent-es, titulaires ou non, comme la qualité du service public rendu, est revendiqué, négocié, défendu, qu'il s'agisse d'une question locale, régionale, nationale, d'un métier en particulier ou de tous.































CPE, PsyEN, pourquoi voter FSU ?

Pour que les Conseillers Principaux d'Éducation et les Psychologues de l'Éducation nationale continuent à avoir une place dans les instances, pour porter votre voix et la singularité de votre corps, pour défendre le métier d'un.e CPE concepteur de son travail et partie prenante des équipes pédagogiques de son établissement, ou d'un PsyEN qui ne retreigne pas son activité à des tâches administratives.

● **PsyEn, au cours de ce mandat, vos élu.es ont porté la parole de la profession et agi avec détermination.** Elles et ils sont resté.es mobilisé.es au service des collègues, en les conseillant précisément lors des opérations de promotion et de mutation. Par leur implication, il a été possible d'obtenir du rectorat l'implantation de tous les postes budgétaires de PsyEN dans les CIO. Dans un contexte de gel du nombre total de postes, c'est une action qui a pu permettre de soulager certains services. Pour réclamer les créations de postes nécessaires, pour défendre la spécificité des PsyEN et de leurs missions dans un cadre désormais régional en évolution lourde, **apportez votre voix à la liste présentée pour la CAPA par la FSU !**

● **Les secteurs CPE et leurs élu.es du Snes-FSU, connaissent parfaitement le terrain, et agissent !** Les élu.es CPE continueront de s'opposer aux implantations de demi-postes de CPE où qu'elles soient. Nous déplorons que chaque année des postes restent vacants à l'issue du mouvement (une vingtaine l'an dernier) et qu'une opacité totale règne sur l'injection des postes et le positionnement des berceaux stagiaires. Le secteur CPE accompagne chaque année de nombreuses et nombreux collègues lors de leur demande de mutation (Inter et Intra) mais également lors de leurs recours. Il les conseille sur le déroulement de leur carrière et apporte son soutien technique et moral dans des situations de souffrance au travail.

Grâce à travail conjoint effectué au sein de notre fédération, la FSU et avec toutes ses composantes, nous conservons un maillage départemental efficace et réactif. **Pour nous permettre de continuer à relayer notre vision de l'identité du CPE, votez pour la FSU !**





Pour joindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38
2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Accès bus : bus L1 (arrêts Place Dupuy, Halle aux grains, Port Saint-Étienne), 27 (arrêt Seel), 29 et 31 (arrêt grand-Rond)
Accès métro : ligne B, station F. Verdier.

Permanences en période scolaire tous les après-midis du lundi au vendredi de 14h à 17h
Possibilité de prise de RDV pour les syndiqué.es avec les secteurs pour un suivi plus personnalisé.

Adresse électronique générale :
s3tou@snes.edu

Qui fait quoi ?
La section académique met à votre disposition plusieurs adresses électroniques pour un suivi adapté à votre situation ou vos questions.

Adhésion - syndicalisation
tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière
Pour toutes les questions concernant la carrière et / ou le statut : avancement, promotion, évaluation, traitement, congés... écrivez selon votre catégorie :

AED et AESH :
aed-aesh@toulouse.snes.edu

Agrégés et certifiés :
carriere.certifies@toulouse.snes.edu
carriere.agreges@toulouse.snes.edu

CPE :
cpe@toulouse.snes.edu

Non-titulaires enseignants :
nontitu@toulouse.snes.edu

Stagiaires et Etudiants-contractuels-alternants :
stagiaires@toulouse.snes.edu

Retraités :
enretraite@toulouse.snes.edu

Mutations / Affectations / TZR
Pour toutes les questions concernant le mouvement : mutations, affectations, compléments de service...
mutations@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu

Pour toutes les questions concernant le système éducatif : organisation, contenus, évaluations, actions, réformes...

Collège :
college@toulouse.snes.edu

Lycée :
lycees@toulouse.snes.edu

CPE :
cpe@toulouse.snes.edu

Santé
sante@toulouse.snes.edu

Retraite
retraite@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux
Formation syndicale
formation.syndicale@toulouse.snes.edu